

Discours de Jean-Loup Salzmann

Les universités mesurent l'enjeu de la réforme de la formation initiale et continue des enseignants pour notre pays et pour sa jeunesse. Elle partage le constat d'une inadaptation de l'actuelle formation initiale des enseignants aux enjeux nationaux, en dépit d'efforts importants consentis par les universités toutes ces dernières années. Elles font donc tout pour contribuer au succès de cette nouvelle réforme.

Elles saluent également l'effort consenti par le Gouvernement pour assurer un recrutement très important dans les années à venir.

Les universités sont satisfaites que la loi affirme que la formation des enseignants doit être conduite dans des ESPE intégrées aux universités et que le diplôme de Master, délivré par les universités soit retenu pour assurer la qualité de cette formation. La loi assure ainsi la modernisation de la formation des enseignants en l'adossant durablement à la recherche et en permettant le développement d'une recherche de haut niveau en éducation en France.

Les universités accueillent également positivement le fait que la loi renforce le caractère professionnel de la formation des enseignants et des concours de recrutement. Placer les concours en fin de M1, comme le préconisait la CPU, et permettre une véritable alternance en M2 est un facteur de renforcement de l'image des universités et de leurs masters, réaffirmant ainsi leur vocation professionnelle s'appuyant sur l'alternance.

La CPU souhaite que la création des ESPE sont l'occasion de l'élaboration d'un véritable projet pédagogique permettant de fédérer en son sein l'ensemble des compétences nécessaires, présentes dans toutes les composantes des universités et favorisant une coopération étroite avec les praticiens de l'éducation nationale.

L'accord signé aujourd'hui entre les deux ministères et les universités concrétise nos engagements réciproques pour assurer la réussite de cette réforme.